



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3217

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 3

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Ljung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3217**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 3**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin-Santini, la Métropole de Lyon développe une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre l'objectif 6 adopté lors du sommet sur le développement durable du 25 septembre 2015 de garantir l'accès pour tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Pour cela, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes en matière d'eau et d'assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, notamment à Madagascar et, d'autre part, dans le pilotage du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et Eau du Grand Lyon. Il représente plus d'un million d'euros de subventions accordées par an.

Dans le cadre de son engagement pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, la Communauté urbaine, à laquelle a succédé la Métropole, a soutenu l'activité du pS-Eau depuis 2007 de façon à promouvoir les initiatives dans le domaine de la solidarité eau et assainissement sur le territoire et améliorer la qualité des projets.

Le pS-Eau est une association de soutien aux initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sa mission, reconnue d'intérêt général, vise à améliorer et rendre plus efficaces les actions de solidarité, accroître le nombre d'acteurs impliqués, mettre en cohérence les actions, valoriser et diffuser les expériences de chacun. Le pS-Eau est :

- un réseau reconnu de plus de 26 000 correspondants (entreprises, collectivités, centres de recherche, associations, représentants de l'Etat),
- animé par une structure permanente de 15 personnes de spécialités diverses dont désormais 2 personnes basées à Lyon,
- contrôlé par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble du milieu spécialisé dans le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et présidé par un gouverneur du Conseil mondial de l'eau.

Depuis 2009, le pS-Eau a déployé une antenne physique basée à Lyon permettant un appui de proximité aux initiatives locales de solidarité dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Son activité d'animation de réseau (organisation d'ateliers, diffusion d'informations et de guides méthodologiques, appui-conseil personnalisé, capitalisation d'expériences, etc.) a largement contribué à la réussite de la politique de coopération et de solidarité dans le domaine de l'eau.

Les exemples les plus significatifs de réalisation sont les suivants :

- à ses débuts, le fonds eau recevait moins de 10 dossiers par an, il en reçoit aujourd'hui une trentaine. Sur la totalité des dossiers reçus, presque la moitié a bénéficié d'un accompagnement du pS-Eau,
- à l'origine du fonds eau, il était difficile d'avoir des retours de terrain des projets financés en dehors des rapports produits par les porteurs de projets. Aujourd'hui, le pS-Eau, par son réseau dans de nombreux pays africains, permet d'avoir des retours de terrain sur 5 à 6 projets par an. Ces visites sont précieuses pour avoir de la visibilité sur l'efficacité des actions financées dans le cadre du fonds eau,
- à Madagascar, où la Métropole a mis en place une coopération importante auprès de 16 Communes de la région Haute-Matsiatra, le pS-Eau anime un réseau spécifique qui permet la rencontre et l'échange d'expériences entre les différents acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et la publication de documents spécialisés (institutions malgaches et organisation non gouvernementale (ONG) internationales).

## **II - Objectifs du programme**

Le programme vise l'appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le fonds eau, l'appui au suivi et à l'évaluation des projets fonds eau, l'accompagnement et la sensibilisation des instructeurs du fonds eau, la communication et la valorisation des actions de la Métropole, la diffusion des résultats de la recherche-action sur l'eau et l'assainissement à l'international, l'appui à la coopération décentralisée avec Madagascar.

## **III - Compte-rendu des actions réalisées**

### **1° - Au titre du précédent programme de novembre 2013 à novembre 2016**

Chaque année, le pS-Eau fournit un rapport d'activité détaillé de son activité. Les résultats les plus significatifs sur le dernier programme sont les suivants :

- 32 projets ont été accompagnés par le pS-Eau dont 25 ont été financés par le fonds eau,
- 21 projets financés par le fonds eau ont été évalués sur le terrain par le pS-Eau,
- tous les projets déposés au fonds eau (environ 30 par an) ont fait l'objet d'une note d'analyse par le pS-Eau sur les aspects contextuels (respect de la législation locale, expérience de l'association, intégration du projet dans son territoire, etc.), en complément du travail d'instruction technique mené par les agents de la Métropole et des exploitants,
- des outils ont été créés et mis à disposition : 2 guides pays (Niger et Sénégal), un guide méthodologique d'appui à la conception de projets d'assainissement, la réédition d'un guide méthodologique d'appui à la conception de projets d'accès à l'eau potable et un large éventail de fiches pays consultables en ligne sur le site du pS-Eau,
- environ 20 fiches par an, descriptives des projets financés par le fonds eau, sont mises en ligne sur le site internet du pS-Eau,
- 3 séances d'information-sensibilisation des instructeurs du fonds eau ont été réalisées sur les sujets suivants : l'énergie solaire pour le pompage de l'eau en Afrique, le suivi-évaluation des projets de coopération eau et assainissement, le renforcement de la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement,
- 12 ateliers auxquels le pS-Eau a été associé ou organisateur ont permis la diffusion d'informations sur le dispositif du fonds eau,
- 8 ateliers ont été organisés sur les questions d'eau et d'assainissement à Madagascar et un cahier technique sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à Madagascar a été rédigé,

- des guides et notes de synthèse ont été publiés sur des sujets du pôle recherche et développement du pS-Eau (guides sur le pompage solaire, l'hygiène et l'assainissement, la maîtrise d'ouvrage communale, etc.).

## **2° - Au titre de la 1<sup>ère</sup> année du programme en cours (de décembre 2016 à novembre 2017)**

Le 6 décembre 2016, une nouvelle convention de partenariat pluriannuelle (3 ans) sur la période 2016-2019 a été établie et signée entre le pS-Eau et la Métropole, sur la base des résultats satisfaisants du précédent programme d'actions triennal.

Sur la 1<sup>ère</sup> année de cette convention triennale (année 1), les résultats les plus marquants sont les suivants :

- 10 acteurs de projets ont été accompagnés par le pS-Eau dont 9 ont été financés par le fonds eau pour un montant cumulé de 532 400 € sur une enveloppe globale du fonds eau de 1 112 340 €,

- 5 missions de suivi-évaluation ont été conduites sur le terrain par le pS-Eau sur des projets financés par le fonds eau, respectivement au Togo (un projet), au Bénin (un projet), à Madagascar (2 projets) et au Burkina Faso (un projet),

- un atelier d'échanges d'expériences et de capitalisation des pratiques entre porteurs de projets soutenus par le fonds eau et les instructeurs est prévu une fois par an. En 2017, l'atelier s'est tenu le 27 septembre 2017 à l'Hôtel de la Métropole. Il a rassemblé 29 participants, représentant 20 structures. La thématique retenue portait sur la promotion et la gestion durables de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire dans les pays en développement,

- les 28 projets déposés au fonds eau ont fait l'objet d'une note d'analyse par le pS-Eau sur les aspects contextuels, en complément du travail d'instruction technique mené par les agents de la Métropole et des exploitants,

- sur la base des projets acceptés et validés en comité de pilotage pour attribution d'une subvention sur cette année de référence, 20 fiches actions ont été saisies et créées sur l'atlas en ligne du pS-Eau,

- 2 articles ont été publiés sur des projets cofinancés par le fonds eau dans la lettre du pS-Eau (n° 82 et 84),

- le dispositif du fonds eau, ses critères d'éligibilité et ses modalités de fonctionnement, ont pu être présentés par le pS-Eau à l'occasion de participation/intervention dans 8 rencontres sur le territoire national regroupant des acteurs de coopération,

- le pS-Eau a publié un ouvrage sur les objectifs du développement durable pour les services d'eau et d'assainissement : décryptage des cibles et indicateurs,

- sur la coopération décentralisée avec Madagascar, le pS-Eau a accompagné le programme Eaurizon sur la structuration et le contenu d'un document de capitalisation d'expériences sur un projet de gestion des eaux résiduelles urbaines dans la ville d'Ambalavao et sur la relecture, assortie de propositions d'amélioration, d'un manuel de formation au métier de gestionnaire de réseau d'eau potable, conçu comme un document de référence sur la gestion déléguée des services d'eau potable à Madagascar.

## **IV - Bilan des actions réalisées**

Les comptes-rendus d'activités font état d'un bilan très satisfaisant en ce qui concerne en particulier l'appui-conseil aux porteurs de projet, la production d'outils et de guides méthodologiques, l'organisation des ateliers de réflexions et d'échanges de pratique. Par l'ampleur de son réseau aussi bien local, que national et européen, l'antenne lyonnaise du pS-Eau contribue à insuffler une dynamique et une bonne qualité des interventions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

## **V - Programme d'actions de fin 2016 à fin 2019 et plan de financement prévisionnel annuel - année 3**

Ce programme d'actions, qui a débuté fin 2016, se décline de la manière suivante :

- appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le fonds eau grâce à la mobilisation du réseau du pS-Eau et des travaux développés par le pS-Eau en recherche-action et capitalisation d'expériences. Il s'agit d'une activité continue sur l'année, avec pour objectif d'accompagner 10 à 15 acteurs qui déposent ensuite une demande au fonds eau,

- appui au suivi-évaluation du fonds eau. Par la présence régulière du pS-Eau dans de nombreux pays d'Afrique, celui-ci pourra accompagner la mise en œuvre des projets sur le terrain et en mesurer l'efficacité, avec pour objectif de visiter 5 à 6 projets par an,

- accompagnement/sensibilisation des instructeurs du fonds eau. Il s'agit d'apporter aux instructeurs du fonds eau des informations sur les contextes de chaque projet déposé et d'organiser un atelier annuel avec des témoignages d'expériences des projets soutenus par le fonds eau,

- communication-valorisation des actions de la Métropole. Il s'agit, notamment, de publier sur le site internet du pS-Eau et les supports éditoriaux du pS-Eau les informations sur l'actualité du fonds eau ou de Madagascar,

- diffusion des travaux de recherche-action sur les pratiques de solidarité internationale. Le pS-Eau dispose d'un pôle recherche et développement spécialisé sur l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Il organisera une fois par an un atelier de diffusion des résultats de ses travaux pour les porteurs de projets et les instructeurs du fonds eau,

- appui à la coopération décentralisée à Madagascar. Le pS-Eau poursuivra son appui au développement du réseau des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar par le développement de la base de données, la mise en place des ateliers de travail et des publications spécifiques sur le secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar. Un soutien plus particulier sera apporté sur Eaurizon en termes de capitalisation des outils et méthodes produits dans le cadre du programme.

Plan de financement prévisionnel annuel :

Activités	Demande à la Métropole de Lyon (en €)	Autres cofinancements Agence française de développement (AFD), l'AERMC	Total (en €)
appui-conseil aux porteurs de projet sollicitant le fonds eau	21 000	15 000	36 000
appui au suivi-évaluation des projets fonds eau	18 000	3 600	21 600
accompagnement/sensibilisation des instructeurs du fonds eau	11 000	3 400	14 400
communication/valorisation des actions de la Métropole	0	7 200	7 200
diffusion des travaux de recherche-action sur les pratiques de solidarité internationale	0	18 000	18 000
appui dans le cadre de Ran'Eau au programme de coopération décentralisée de la Métropole	5 000	5 800	10 800
<b>Total</b>	<b>55 000</b>	<b>53 000</b>	<b>108 000</b>

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association pS-Eau dans le cadre du programme "renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes" - année 3 (2016-2019) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € annuel au profit de l'association pS-Eau pour son programme "Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes" - année 3 (2016-2019),

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association pS-Eau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer, soit 55 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2018 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**